



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chasse

Question écrite n° 90323

Texte de la question

Mme Jacqueline Irlès appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'enfouissement des déchets issus des carcasses d'animaux tués lors de campagne de chasse. En effet, il est prévu que les chasseurs emportent individuellement ces animaux abattus. Or la coutume pratiquée veut que les chasseurs creusent, sur des terrains privés hors zone constructible, des trous leur permettant d'enfouir ces sous produits d'animaux qu'ils recouvrent par la suite de chaux et de terre. Aussi, elle lui demande si une répercussion sur la préservation de l'environnement, en termes de pollution des sols, est à envisager et ainsi si une réflexion sur les textes en vigueur (articles L. 226-1 et suivants du code rural) peut être engagée.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Irlès](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90323

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11065

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)